



112 Rue Ney – 69003 LYON  
☎ 04 72 60 53 13 📠 04 72 60 53 10  
Email : [contact@cgt-aura.org](mailto:contact@cgt-aura.org)  
Site : [www.cgt-aura.org](http://www.cgt-aura.org)

Lyon, le 12 octobre 2022

Objet : PLFSS2023 (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2023).

Madame, Monsieur le Député,  
Madame, Monsieur le Sénateur,

Alors que des mouvements sociaux traversent notre pays, témoignant d'une profonde crise sociale, politique et démocratique.

Alors que notre système de santé ne tient que grâce à un surinvestissement des professionnels, mis en danger par des contraintes de travail infernales.

Alors que la progression du non recours aux soins, des inégalités de santé et d'espérance de vie est une cruelle réalité dans notre pays.

Alors que s'affirme dans tous les territoires l'urgence d'un retour à des soins de proximité pour tous et l'avènement d'une politique de prévention, d'éducation et de promotion de la santé.

Le gouvernement au travers sa Loi « ma santé 2022 » n'apporte pas les réponses aux défis posés de donner le droit à toutes et à tous de vivre et de travailler en bonne santé.

Le gouvernement au travers de son Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS 2023) n'apporte pas les réponses aux défis posés de donner les moyens à la sécurité sociale de promouvoir un système de santé répondant aux besoins de la population.

Le PLFSS adopté par le conseil des ministres est relativement sans surprise puisqu'il s'inscrit dans l'objectif des 3% du pacte de stabilité.

Ce projet de loi de financement de la Sécurité Sociale, s'il ne dénote d'aucune ambition, conserve l'objectif pour lequel elle a été créée : celui d'une réduction de moyens pour la sécurité sociale.

Rappelons que pour la CGT, la Sécurité Sociale ne peut être sous la tutelle des politiques d'économie budgétaire au travers d'outils comme le PLFSS ou l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) toujours sous-estimé d'ailleurs (3,7% en 2023 contre 4,4% nécessaires à minima).

La CGT s'oppose à l'ONDAM et au PLFSS dès leur apparition et elle maintient aujourd'hui son opposition, à la lumière de la crise sanitaire que nous avons traversée et dont aucune leçon n'a été

tirée dans ce projet de loi. **La Sécurité Sociale doit être au service des assurés, répondre avant toute chose à leurs besoins et non pas à des impératifs financiers.**

Le gouvernement entend par différentes mesures favoriser l'accès à la prévention (rendez-vous prévention au long de la vie, prise en charge des infections sexuellement transmissibles, contraception d'urgence, vaccination hors médecins) ou améliorer l'accès aux soins soit par la poursuite des mesures décidées l'été dernier dans le cadre de la crise des urgences.

Pour la CGT, ces mesures n'apportent qu'une réponse homéopathique face à l'ampleur des problèmes qu'elles entendent résoudre même partiellement.

Par ailleurs ces mesures se heurtent directement à plusieurs points :

- Le manque de personnel au sein du système de santé
- Une organisation inefficace centrée sur la médecine libérale
- Une politique comptable et la destruction méthodique de la médecine du travail et des organismes et dispositifs de santé au travail.

Que dire de l'absence quasi-totale de la médecine scolaire et des moyens toujours rognés des services de prévention et de santé publique à la Sécurité Sociale.

Force est de constater que la proposition du gouvernement d'un hypothétique service public de la petite enfance ne sera en fait : « **un service public sans aucun service public** ». En effet, il ne s'agit exclusivement que de mesures de subvention par crédit d'impôt de l'emploi direct par les particuliers pour la garde des enfants ou de soutien financier direct. Il n'est donc en aucun cas question de développement de structure de service public mais bien au contraire de soutien à l'emploi privé et précaire.

**La proposition de transfert de la prise en charge du congé maternité post natal de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie à la Caisse Nationale d'Allocation Familiale traduit un changement en matière de droit** et de prestation maternité car elle fragilise le droit de Sécurité sociale au congé maternité, fait système avec la subrogation des IJ, et révèle une conception très pauvre de la santé.

- En effet, le congé maternité est un droit complet pour les femmes qui encadre la naissance d'un enfant et constitue un revenu de remplacement tandis que le congé paternité est caractérisé par sa faible durée et son caractère facultatif. Un tel parallèle contribue donc à fragiliser le congé maternité en le rabattant sur le modèle du congé paternité au lieu de faire l'inverse en étendant le congé paternité. Par ailleurs, un tel transfert profite des excédents de la branche famille pour financer autre chose que les prestations famille, un comble quand on parle de droits pour les parents.
- A cet égard on notera que cet excédent de la branche famille est le résultat d'une politique d'austérité en matière de prestations familiales et que les excédents restent exceptionnels. Que se passera-t-il quand la CNAF sera en déficit, une suppression du congé maternité ? Une bonne mesure aurait donc été de transférer le congé paternité à la CNAM !

**Solutionner les déserts** médicaux par les incitations à l'installation **ne fait pas une politique publique**. Elle doit s'inscrire dans une politique globale d'aménagement du territoire qui s'opposerait à la disparition des services publics aujourd'hui dans tous les territoires. La disparition des hôpitaux de proximité, l'isolement des soignants ou l'absence de centres de santé publique, la liberté

d'installation ou la salarisation des médecins, voilà de vraies questions que nous soulevons à la CGT depuis trop longtemps.

Mais, c'est bien, par un plan massif de recrutement et de formation en étant en capacité de former autant de personnels de santé dont notre pays a besoin. Mais l'état de délabrement des moyens alloués aux universités et leur impossibilité d'augmenter le nombre d'étudiants laisse planer un doute sur la réalité d'une mesure plus médiatique qu'effective.

Alors que la proximité est une exigence maintes fois répétées et criées par la population, le service public de la santé devrait subir une gradation de ses établissements entre les hôpitaux de proximité, spécialisés et ultra spécialisés faisant que l'éloignement soit la conséquence subie de sa maladie. Et pourtant, dans tous les territoires nous constatons un vieillissement de la population, un développement important des maladies chroniques et des affections de longue durée exigeant des soins et un suivi régulier. A nouveau les populations des territoires, hors métropoles, seront encore plus en difficultés.

La **revalorisation de 50% de l'allocation de soutien familial (ASF)** est une mesure qui ne pourra qu'être bénéfique aux familles parentales qui ont la pleine charge de leur(s) enfant(s). Elle représente un effort conséquent pour la branche famille, à hauteur de 850 millions d'euros. Cependant, il ne peut s'agir d'une mesure satisfaisante sur le fond car l'ASF reste une prestation minimale de secours en l'absence de contribution (volontaire ou non) de l'autre parent. Pour la CGT, seule la mise en place d'une participation significative de l'autre parent ou d'une substitution complète par les CAF quand cela est nécessaire à un niveau décent est la seule solution viable pour les familles. Le gouvernement s'y est notamment attaqué avec la mise en place de l'agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (ARIPA) mais comme pour la revalorisation de l'ASF le gouvernement agit à minima et à l'économie en termes de moyens humains et financiers.

Au niveau des accidents du travail et maladies professionnelles, la branche AT/MP est excédentaire à hauteur de 2.2 milliards pour 2023.

L'AT/MP doit concentrer son travail sur la lutte contre la sous déclaration qui est aujourd'hui le principal problème auquel fait face la branche. Nous ne sommes pas contre les transferts mais la branche AT/MP ne doit pas servir de caisse de péréquation pour la branche maladie.

En ce qui concerne la prise en charge de l'autonomie, la CGT réaffirme son opposition au principe de la 5eme branche qui reste d'ailleurs une coquille totalement vide. C'est particulièrement scandaleux après les révélations cette année des dérives d'Orpea et autres groupes privés lucratifs tels que Korian et les conditions de travail et de salaires des salariés de l'Aide à Domicile.

Seule une loi de programmation pour accompagner la perte d'autonomie avec un droit à l'autonomie intégré dans la branche maladie de la sécurité sociale dans le cadre d'un grand service public de l'autonomie que ce soit en établissement ou à domicile, permettra d'accompagner le grand âge au fil des évolutions à venir.

La proposition des deux heures de lien social par semaine du plan d'aide à la perte d'autonomie dénote une incompréhension même du travail d'aide à domicile. L'échange, la confiance qui s'établit entre l'aide à domicile et la personne en perte d'autonomie tient à la pratique même du travail, avoir le temps d'écouter, ne pas devoir courir et pouvoir échanger au moment du travail. C'est d'ailleurs ce que réclame de longue date les aides à domiciles et plus généralement les soignants : avoir le temps de faire le « bon travail ».

La majorité des propositions sont loin de répondre aux besoins liés à la perte d'autonomie. Elles sont nettement insuffisantes.

3000 embauches contre les 50 000 annoncées d'ici 2027 et finalement le ministre des Comptes publics envisagent 30 000 peut être en 2027 de qui se moque-t-on ?

## **La CGT revendique :**

- La création des 200 000 emplois nécessaires dans les EHPAD et les 100 000 emplois à domicile afin de répondre aux besoins de la population et d'améliorer les conditions de travail des personnels.
- La revalorisation des salaires avec une grille de salaire revalorisée.
- La fin du temps partiel imposé, des évolutions de carrières des formations qualifiantes pour les travailleuses.

Contre la sécurité sociale, la contrainte budgétaire ?

Revenons sur la question du financement. Là aussi le gouvernement n'est pas à la hauteur. Comme nous l'avons indiqué, un ONDAM à 3,7% n'est même pas à la hauteur des besoins minimums pour maintenir les finances du système qui s'élèvent au minimum à 4,4%.

Dans l'ensemble, très peu de mesures de financement. Il reste néanmoins que le gouvernement a de l'humour et qu'il considère aujourd'hui la dette comme de l'investissement. Les 13 milliards d'euros consacrés au renforcement de l'investissement hospitalier dénotent ils d'un changement de conception du gouvernement ?

**S'agissant de la retraite, nous réaffirmons notre totale opposition à un nouveau recul de l'âge de départ ou allongement des annuités nécessaires à un taux plein quelles qu'en soient les modalités.**

En tous les cas, la reconduction de la CADES (Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale) alourdit encore les charges sur la Sécurité sociale. La dette COVID aurait dû être gérée par l'Etat pour libérer la Sécurité Sociale de ce poids et gérer d'une meilleure manière cette dette.

Finalement, contre toutes les attaques qui lui sont faites, le solde des administrations de Sécurité Sociale restera positif en 2023 comme l'indique la première page du PLFSS.

Il semble nécessaire de redire à quel point nous considérons ce PLFSS 2023 à 1 000 lieux des préoccupations réelles et des besoins de la population et des professionnels qui vivent au quotidien le manque de moyens, la perte de repères, le sentiment d'abandon et la sensation de n'être que des variables d'ajustements budgétaires du gouvernement.

Et surtout de rappeler qu'à vouloir contraindre les moyens de la Sécurité sociale par des exonérations ce n'est pas de trop de dépenses dont souffre la Sécu mais d'un manque de recettes.

Nous souhaitons débattre de l'ensemble de ces sujets et notamment de la proposition fondamentale que porte la CGT pour une sécurité sociale intégrale finançant à 100% l'ensemble des prestations (maladie, retraite, indemnités de chômage, perte d'autonomie...), avec un financement par les cotisations sociales, ce qui implique l'arrêt de toute exonérations de cotisations octroyées aux entreprises.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur le député, Madame, Monsieur le Sénateur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Pour le Comité Régional CGT AURA,**

**Rosa DA COSTA**

Téléphone : 06.72.46.47.64 – courriel : [r.dacosta@cg-t-aura.org](mailto:r.dacosta@cg-t-aura.org)

**Murielle PEREYRON**

Téléphone : 06.25.55.40.02 – courriel : [orgasociaux.rhonealpes@gmail.com](mailto:orgasociaux.rhonealpes@gmail.com)